

COMMUNAUTES DE COMMUNES DE DEPARTEMENT DU CALVADOS ARRONDISSEMENT DE NOMBRE DE CONSEILLERS : • EN EXERCICE : • PRESENTS : • VOTANTS :	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE L'an deux mille vingt-six, le à h, le conseil communautaire de....., légalement convoqué le, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M..... Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) Etaient absents : Etaient excusés : Ont donné pouvoir : Secrétaire de séance :
---	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-33, L2224-37-1 et L5211-1,

VU, la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 17 décembre 2015, portant création de la commission consultative visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, dite Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE).

VU, les statuts du SDEC ENERGIE, applicables depuis le 1er janvier 2017,

VU, l'article 2 du règlement intérieur de la Commission Consultative pour la Transition Energétique, en vigueur,

CONSIDERANT que la Commission Consultative pour la Transition Energétique, créée en application de l'article L. 2224-37-1 du CGCT réunie l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

CONSIDERANT que celle-ci est composée à part égale de deux collèges d'élus représentant le SDEC ÉNERGIE et les 16 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP) du département du Calvados.

Sur proposition de **M ou Mme le Président**, le Conseil communautaire doit procéder à la désignation de deux représentants de la communauté de communes au sein de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de désigner représentants à la Commission Consultative pour la Transition Energétique :

- M.....

et

- M.....

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
A , le

Le Président,